Protection des captages d'eau potable en Loire-Bretagne (2017)

CHARENTE-MARITIME (17)

Les chiffres clés du département

Nombre de captages : 9

Nombre de PPC avec DUP : 7
Nombre d'AAC prioritaires : 3

Nombre d'AAC avec programme d'actions : 3

Répart. eaux souterraines-superficielles : 100%-0%

Repères nationaux : Au niveau national, en 2017, 76 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 84 % des débits des captages d'eau potable.

→ LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGES (PPC)

La proportion du territoire de la Charente-Maritime sur le bassin Loire-Bretagne ne permet pas aux données présentées d'être représentatives de la situation du département. Sur le territoire concerné 76 % des débits sont protégés. Les deux captages restant à protéger sont au stade de l'avis hydrogéologique mais ceux-ci datant d'avant 2008 ces procédures devraient être reprises dans leur ensemble d'autant qu'aucun de ces captages n'est prévu à l'abandon.

Repères bassin Loire-Bretagne: Sur le bassin Loire-Bretagne, en 2017, 85 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 93% des débits des captages d'eau potable.

	_	périmètres de pro- tection de captages avec arrêté de DUP	Arrêtés postérieurs à 2000 : 7		
			Arrêtés pris entre 1980 et 2000 : 0		
Nombre de	-		Arrêtés antérieurs à 1980 : 0		
captages	<u>п</u>		Avis hydrogéologiques postérieurs à 2012 : 0		
9	р	hydrogéologique	Avis hydrogéologiques réalisé entre 2008 et 2012 : 2		
	v e a		Avis hydrogéologiques antérieur à 2008 : 0		
		Procédures de protection de captages non initiées : 0			

Nombre de captages destinés à l'abandon (qqsoit l'état d'avancement de la procédure) : 12

Sources - ARS - Données 2017

→ LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES PRIORITAIRES (AAC)

Le département compte 3 AAC dans le bassin Loire-Bretagne dont l'ensemble a été identifié en 2009 suite à la loi Grenelle 1. Le dispositif ZSCE n'est utilisé pour aucune d'entre elles.

Aujourd'hui, ces 3 AAC ont un programme d'actions mis en œuvre dans le but d'améliorer la qualité des eaux.

Repères bassin Loire-Bretagne : 210 AAC, 100 programmes d'actions définis, soit 48 % dont 90 mis en œuvre.

Repères nationaux : Par ailleurs, 1115 aires d'alimentation de captages prioritaires avaient été identifiées avec des problématiques de pollutions diffuses (nitrates, pesticides) dans les Sdage ; en 2017, 43 % d'entre elles ont un programme d'actions effectif.

Nombre d'aires d'alimentation	u de protection	Programme d'actions défini	3	Programme d'actions mis en œuvre	3
				Programme d'actions suspendu	0
		Démarche(s) en cours Démarche(s)	0	devant aboutir en 2018	0
de captages :				au stade de l'étude	0
J				peu avancée(s)	0
	N i v e a		0		

Sources : DDT, DREAL et agence de l'eau - Données 2017

→ LES CAPTAGES ABANDONNÉS (2007-2017)

Malgré la faible proportion du territoire sur le bassin Loire-Bretagne, le département de la Charente-Maritime a abandonné 12 captages ces 10 dernières années majoritairement pour des problématiques de pollutions diffuses. Leur abandon, programmé par le schéma départemental d'eau potable, a contribué à rationaliser l'alimentation en eau des populations.

	Cause : qualité	3 %	Pollution diffuse	83 %
			Arsenic	0 %
Nombre de captages abandonnés :			Autres	17 %
12	Cause : débit	0 %	Sources : ARS – Données	
	Cause : administratif	0 %		



Cause : technique

0 %





Crédits :